VILLE DE LATUQUE

Service technique, ingénierie et infrastructures

Le 4 novembre 2026

OBJET : Projet d'assainissement des eaux usées – Secteur de Parent

Madame, Monsieur,

Étant donné les coûts très élevés pour la construction d'un réseau d'égout municipal dans votre secteur, la municipalité vous propose une solution de rechange beaucoup plus abordable, afin de régler la problématique des égouts, soit l'installation de fosses septiques individuelles (unités individuelles de traitement).

Nous avons réussi à obtenir un programme de subvention spécial accordé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) spécialement pour le périmètre urbain de Parent, qui exige l'accord préalable de la population. Ce programme propose une aide financière remboursant 85% du montant requis pour la réalisation des études et des travaux. Il s'agit d'un volet spécial du Programme d'unités individuelles de traitement de l'eau (PUIT).

Le projet se réalisera en deux étapes. En novembre, des équipes seront sur le terrain à Parent pour faire les relevés nécessaires à la préparation des plans, devis et permis. Nous avons besoin de votre collaboration pour leur donner accès à votre terrain et répondre à vos questions.

Cette première étape est sans frais et ne vous engage à rien, elle ne sert qu'à préparer le projet. Vous aurez encore le temps de décider si vous voulez ou non adhérer au programme. Cependant, **si vous ne laissez pas les équipes terrain faire les relevés chez vous en novembre, vous ne pourrez pas adhérer au programme par la suite.** Les relevés se font uniquement en novembre de cette année.

Les firmes Eureka Environnement et Mageco LMG ont reçu le contrat d'effectuer les plans et devis pour les résidences principales et les regroupements. Leurs équipes seront sur le terrain dans votre à Parent en novembre pour effectuer les relevés. La municipalité vous demande de collaborer avec eux et de leur permettre d'effectuer les mesures et ce, même si vous n'êtes pas encore certain de vouloir participer au programme. Cela nous permettra de valider les coûts et la faisabilité de chaque unité de traitement, de préparer les plans et devis, puis d'émettre les permis pour le faire.

La deuxième étape du projet consiste à démontrer votre intérêt à participer au programme pour obtenir la subvention dans le but de préparer l'échéancier des travaux. Nous devons recevoir votre intention de participer au projet au plus tard le 31 janvier 2027, car les travaux doivent être effectuées en 2027 et que le programme se termine le 31 mars 2028.

Après cette date, il ne sera plus possible d'obtenir la subvention et vous aurez l'obligation de réaliser les travaux d'assainissement des eaux de votre résidence par vous-même **sans aide financière.**

technique@ville.latuque.qc.ca
819 523-8200, poste 2601
375, rue Saint-Joseph
La Tuque (Québec). G9X 1L5

Si vous savez déjà que vous voulez participer au programme, vous pouvez nous le mentionner dès maintenant en nous retournant le sondage ci-dessous par courriel ou en personne au bureau municipal de Parent. Nous allons recevoir les sondages à partir de maintenant jusqu'au 31 janvier 2027.

Pour être admissible au programme PUIT :

- Les travaux visent une résidence principale construite avant 2025 dans le périmètre urbain de Parent, sans traitement conforme pour ses eaux usées;
- Les travaux doivent être effectués par la Ville;
- Les relevés doivent avoir été pris sur votre terrain en novembre 2026.

Pour certaines résidences ayant des contraintes majeures d'espaces, la municipalité va produire des plans et devis pour effectuer des regroupements. Si vous êtes dans cette situation, nous communiquerons avec vous pour trouver la meilleure solution. Vous ne serez malheureusement pas admissible à une subvention, mais les coûts seront partagés avec les voisins utilisant le regroupement.

Type de traitement des eaux usées	Estimation préliminaire du coût des travaux avec taxes et contigences (20 %)	Aide applicable programme PUIT - 85 %	Somme résiduelle à payer	Estimation de la taxation annuelle par Ville de La Tuque
Résidences avec installations non-conformes à reprendre	30 000 $	25 500 $	4 500 $	331,12 $
Résidences sans installations avec espace disponible pour traitement conventionnel	20 000 $	17 000 $	3 000 $	220,75 $
Résidences avec espace limité - besoin de traitement secondaire	28 000 $	23 800 $	4 200 $	309,04 $
Résidences avec espace très limité - besoin de traitement avancé	30 000 $	25 500 $	4 500 $	331,12 $
Résidences avec espace très limité - besoin de traitement avancé et UV	35 000 $	29 750 $	5 250 $	386,30 $
Regroupement de 3 à 5 résidences - prix moyen par résidence	15 000 $	- $	15 000 $	1 103,73 $

Pour le moment, nous avons une idée approximative du coût que cela peut représenter en fonction de la complexité du terrain. Ces coûts sont présentés dans ce tableau pour information seulement. Le coût réel des travaux sera connu après l'appel d'offres pour la réalisation des travaux qui est prévu au printemps 2027.
En janvier 2027, il y aura une autre rencontre citoyenne à Parent pour préciser les coûts et les technologies retenues. Vous pourrez à ce moment indiquer si vous avez une préférence pour la solution de traitement à choisir.

Le bureau municipal de Parent est ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h, ainsi que les mardis et jeudis de 13 h à 16 h. En dehors de ces heures de bureau, vous pouvez contacter Info-Service au numéro sans frais 1 866 523-2121 ou par courriel à infoservice@ville.qc.ca

Sondage à compléter et à retourner par courriel à technique@ville.latuque.qc.ca

Ou à déposer à l'Hôtel de ville de Parent

Adhésion au programme PUIT – Secteur Parent

J'accepte de participer au programme PUIT et de faire réaliser les travaux d'installation individuelle de traitement par la municipalité au cours de l'année 2027.

Nom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

(Remplir un formulaire pour chaque immeuble vous appartenant)